

LEGALLAIS déploie une offre de « Seconde Vie » dans ses points de vente

Engagée depuis plus de vingt ans dans une démarche de responsabilité sociétale et d'innovation, LEGALLAIS franchit une nouvelle étape en lançant le déploiement d'une offre de produits de « Seconde Vie » dans l'ensemble de ses points de vente.

Une offre responsable et innovante

Après une première phase de test réussie menée en Bretagne au printemps 2025 en partenariat avec Milwaukee, LEGALLAIS confirme son ambition de rendre accessible une offre reconditionnée. L'initiative a démontré un fort intérêt de la part des clients, sans cannibaliser les ventes de produits neufs, et a permis d'identifier le point de vente comme canal privilégié pour la commercialisation de cette nouvelle gamme. Cette offre s'inscrit pleinement dans la stratégie d'innovation de LEGALLAIS, qui explore de nouveaux modèles économiques et affirme son engagement dans l'économie circulaire.

Une expérimentation réussie en Bretagne

LEGALLAIS a mené un test exclusif avec son partenaire de longue date Milwaukee dans cinq points de vente bretons. L'expérimentation portait sur la reprise et la vente d'outillage électroportatif reconditionné, exclusivement en magasin afin que les clients puissent voir et tester les produits.

« Ce test a confirmé qu'il existait un véritable marché pour la seconde vie dans notre secteur. Il ne s'agit pas de remplacer le neuf, mais de proposer une solution complémentaire, économique et durable, qui répond à une attente croissante de nos clients », explique **Aodren Cosnier, Directeur Marketing et Développement** de LEGALLAIS.

Une collaboration vertueuse avec Milwaukee

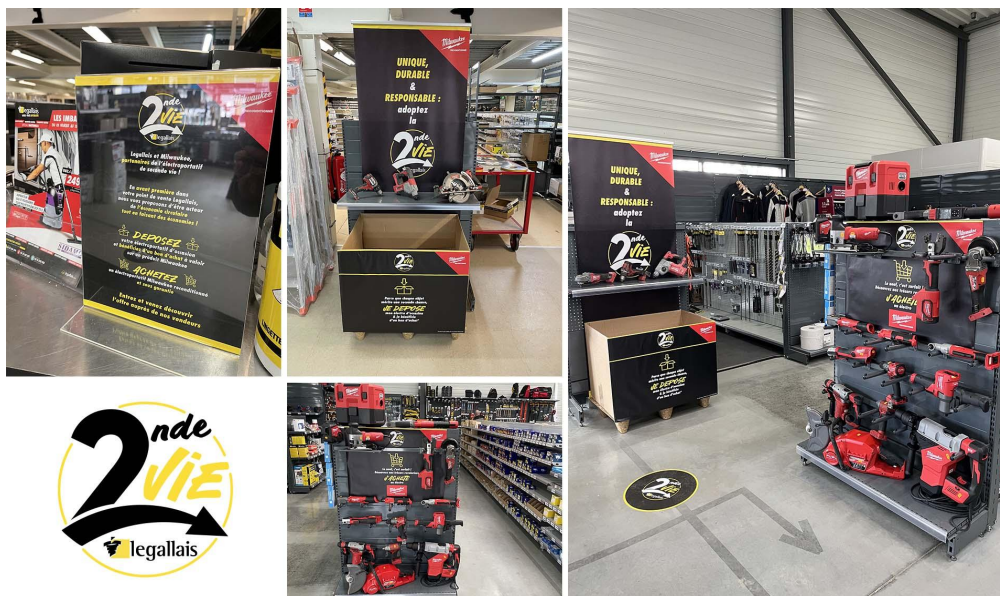
Pour Milwaukee, cette initiative permet de valoriser un gisement de machines et pièces qui, sans cela, seraient considérés comme des déchets. Le reconditionnement offre une seconde vie aux produits, réduit l'impact environnemental et crédibilise l'approche circulaire grâce au passage par un réseau de confiance comme LEGALLAIS.

Un déploiement progressif, une ambition forte

Le déploiement de l'offre de Seconde Vie sera effectif dans l'ensemble des points de vente LEGALLAIS dès 2026. Dans un premier temps, elle reposera sur une gamme d'électroportatif reconditionné, avant d'être progressivement ouverte à d'autres offres.

« En tant que distributeur, nous avons un rôle à jouer pour faire évoluer les usages de nos clients professionnels, encore peu habitués à ce type d'achat. Proposer des produits de Seconde Vie s'inscrit pleinement dans cette logique. Au-delà de la performance économique, cette solution contribue à réduire la pression sur les ressources, à limiter les émissions de carbone et à mieux gérer les déchets. Travailler sur la durabilité des produits devient un axe central sur lequel la direction des achats entend désormais challenger les fournisseurs », souligne **Juliette Guillemain, Directrice RSE du Groupe Grand Comptoir**.

À ce titre, LEGALLAIS est actuellement à l'écoute de ses fabricants partenaires. L'ambition est claire : constituer une offre durable, compétitive et attractive pour les professionnels. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie volontariste d'innovation 2030 de l'entreprise qui s'appuie notamment sur l'évolution des modèles économiques.



À PROPOS DE LEGALLAIS

Créée en 1889, la quincaillerie de la rue de Vaucelles à Caen s'est transformée et a bien grandi depuis. LEGALLAIS, entreprise du Groupe Grand Comptoir, emploie plus de 1500 salariés en France dont 800 commerciaux et génère un chiffre d'affaires de 425 millions d'euros. Pour répondre aux exigences de chaque métier, l'entreprise a construit son offre autour de 9 univers produits, regroupant plus de 100 000 références et plus de 700 fournisseurs : quincaillerie de bâtiment, quincaillerie d'agencement et d'ameublement, plomberie, génie climatique, électricité, consommables, outillage, matériels & équipements et EPI (Équipement de Protection Individuelle). Chaque jour, ce sont plus de 15 000 colis qui sont expédiés depuis sa plateforme logistique de 45 000 m² implantée à Saint-André sur Orne.

Entreprise engagée dans une démarche de développement durable, LEGALLAIS est labellisée "Engagé RSE - AFAQ 26000" démontrant son implication éco-responsable. En 2018, LEGALLAIS est la première entreprise normande à être reconnue "Entreprise où il fait bon travailler" par l'organisme Great Place To Work. Après un renouvellement en 2021 et 2023, l'entreprise obtient de nouveau la certification en 2025.